

Institutions judiciaires et journalisme police-justice

ECTS : 2

Description du contenu de l'enseignement :

Initiation au fonctionnement du système judiciaire, de l'enquête pénale, principes fondamentaux de la rubrique judiciaire, techniques et principes de reportage et d'écriture. Comment travaillent les magistrats et les enquêteurs, quelles sont les différentes juridictions et les services enquêteurs, de quelle façon se déroule la procédure judiciaire, quelle est la place de la victime dans ladite procédure, quels sont les droits des prévenus et accusés (selon les juridictions de jugement), déroulé du procès, droits et devoirs des journalistes.

Compétence à acquérir :

- Maîtrise du fonctionnement de l'enquête pénale et de la façon dont le journalisme peut en rendre compte (droits et devoirs).
- Maîtrise des principes de base du reportage de faits divers et de justice.
- Maîtrise du vocabulaire judiciaire, du fonctionnement de l'institution, du suivi d'un procès et de la rédaction d'une chronique.
- Connaissance du système institutionnel judiciaire.

Mode de contrôle des connaissances :

Questionnaire de vérification des connaissances. Travail pratique au tribunal sur des comparutions immédiates et travail de terrain sur un fait divers.

Bibliographie, lectures recommandées :

Code de déontologie de la police nationale et de la gendarmerie nationale : <https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Deontologie> Les grands principes de la justice : <https://www.justice.gouv.fr/justice-france/fondements-principes/grands-principes-justice>

Document susceptible de mise à jour - 02/04/2026

Université Paris Dauphine - PSL - Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 PARIS Cedex 16